



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 29 MAI 2012 A 19h30**

Réf : CM 2012/04

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU, Pascal BERNARD et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Henri NIGAY et Georges REBOUX, conseillers délégués ;

Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT, Catherine POMPORT et Ise TASKIN ;

Absents avec procuration : Marc NOALLY a donné procuration à Paul TRIOMPHE, Maryline ROCHE à Sylvie MATHIEU.

Absents avec excuses : Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Annie PASCAL, Marie-Thérèse GIROUD, Louis CHAPUIS et Marie-Claude ROCHETTE.

Secrétaire de séance : Christian VILAIN

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20

Date de la convocation : le 21 mai 2012

Date d'affichage du procès-verbal : le 6 juin 2012

Monsieur le Maire après avoir fait le point sur les procurations, informe le Conseil municipal que l'ordre du jour de ce soir est chargé avec 32 délibérations.

En préambule, Monsieur le Maire lit le communiqué suivant du groupe Agir Ensemble, Un Engagement Durable :

« Les élus du groupe Agir ensemble un engagement durable ne participeront pas à la prochaine réunion du Conseil municipal. Cette décision est principalement motivée par les raisons suivantes :

- Nous connaissons parfaitement le fonctionnement des fonds de concours et n'avons pas de leçon à recevoir de ceux qui nous ont empêchés de siéger à la Communauté de Communes.*
- Par ailleurs plusieurs d'entre nous ont d'autres engagements.*

Nous vous demandons de lire ce courrier en début de séance.

Recevez Monsieur le Maire nos salutations distinguées»

Monsieur le Maire prend acte de l'absence de l'opposition et la regrette car il avait prévu de poursuivre ce soir la discussion sur les fonds de concours d'une part et de présenter à tout le Conseil municipal puis voter les comptes administratifs 2011 d'autre part. De plus, il indique que ce jour une réunion politique se tient sur le territoire de la commune ce qui est tout à fait normal en ces temps d'élections mais il tient à préciser que la date du Conseil municipal de ce jour est connue de l'ensemble des conseillers depuis le début de l'année 2012 et il est désolé que ces deux réunions tombent le même jour.

Sylvie DELOBELLE arrive pour siéger au sein du Conseil municipal à 20h35.

1. Désignation du secrétaire de séance :

Christian VILAIN est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 12 avril 2012 :

Le procès-verbal de la séance du jeudi 12 avril 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la création de deux tarifs pour la régie du mini-golf. L'Assemblée délibérante accepte d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux adjoints et conseillers municipaux que le jeudi 19 avril dernier, Madame Valérie RAMAY, employée municipale au sein du service des finances, est tragiquement décédée. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'observer une minute de silence.

3. Urbanisme - travaux – patrimoine - environnement :

3.1 Rapports annuels 2011 de l'eau et de l'assainissement (rapporteur : Henri NIGAY) :

Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur ces rapports avant le 30 juin. Ces documents ont été transmis à chaque groupe, à savoir : « Feurs en Action » et « Agir Ensemble, Un Engagement Durable ».

Monsieur NIGAY indique qu'il va être court et concis car les rapports transmis par le service eau et assainissement à chaque groupe sont très complets et pédagogiques.

Rapport eau : Monsieur NIGAY indique que le gros chantier en 2011 a été la réhabilitation de la station d'eau potable d'autant plus nécessaire avec la vidange du barrage de GRANGENT de cette année. L'analyse de l'eau montre que celle-ci est conforme aux valeurs réglementaires, sur 28 analyses de l'ARS 100% ont été validées seul bémol une non-conformité à une reprise avec un pesticide mais avec le nouveau traitement de la station à l'aide de charbons actifs, les pesticides devraient être neutralisés à l'avenir.

De plus, à la demande de l'ARS pour des raisons de santé publique, on utilise du sel de fer et à ce sujet Monsieur NIGAY signale que cet élément chimique provoque temporairement des réactions dans nos canalisations qui ont pour conséquence chez les abonnés en bout de réseau d'avoir de l'eau couleur rouille à la sortie du robinet car l'équilibre calco-carbonique de l'eau a été changé. Henri NIGAY indique que cette eau est cependant potable. Le service de l'eau purge ces canalisations afin d'éviter ce désagrément qui devrait perdurer un certain temps. En revanche, ce sel de fer enlève le goût de moisi dans l'eau ce qui la rend bonne. Notre eau d'un point de vue olfactif aura toujours une odeur de chlore mais si on la fait décanter une nuit, elle n'a plus d'odeur et elle a un bon goût. Par ailleurs, grâce à la nouvelle station cette eau a été reminéralisée.

Monsieur NIGAY propose d'organiser avant fin 2012 une visite de la station d'eau potable.

Concernant le rendement de notre réseau, Henri NIGAY indique que celui-ci est passé de 60% à 69,7%, ce qui est une nette amélioration en raison de recherches de fuite et de changement de canalisation, ... mais malgré tout, des progrès restent à réaliser. Monsieur NIGAY précise que quand on parle de rendement du réseau on parle des fuites mais également des endroits où la consommation d'eau n'est pas comptabilisée. Par exemple les terrains du complexe ROUSSON avant étaient estimés à 6 000 m3 or après comptage on s'approche des 18 000 m3 de consommation par an.

Les changements de branchements en plomb se sont poursuivis en 2011 (368 changés) et ces travaux ont été plus vite que la programmation initiale. Enfin en 2011, 628 compteurs ont été renouvelés toujours dans le cadre d'une mission pluriannuelle.

Monsieur NIGAY met en avant le travail du service eau et assainissement sous l'impulsion de son responsable David DUCHON.

Rapport assainissement : Pas de gros changements par rapport à 2010 si ce n'est le remplacement d'un filtre à bande par une centrifugeuse. Cet investissement apporte une grande satisfaction aux techniciens de la ville.

Le souci sur FEURS est que notre station déverse encore beaucoup dès qu'il y a de l'orage ; les eaux claires parasites posent des problèmes à la station d'assainissement.

En 2011, la commune a lancé le diagnostic de notre réseau qui aboutira à un schéma directeur d'assainissement à la fin juin 2012.

Henri NIGAY indique que la couverture de stockage des boues de VALEILLE permet d'avoir des boues plus faciles à épandre pour les agriculteurs

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport est à la disponibilité de tout le monde au service des eaux ou au secrétariat général. Ce dernier souligne qu'à son arrivée aux affaires de la commune en mars 2008, les services de l'Etat l'ont tout de suite mis en demeure de travailler sur les problématiques de l'eau et de l'assainissement faute de quoi, ils bloqueraient tous les projets d'urbanisation sur notre commune. Suite à ces remarques, il se félicite qu'un gros travail a été engagé et il est conscient qu'il reste encore beaucoup à faire pour les années à venir notamment sur notre réseau d'assainissement.

Après une présentation des rapports, Monsieur NIGAY demande d'adopter ceux-ci.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Monsieur le Maire demande aux adjoints et conseillers municipaux présents de bien vouloir signer les cinq exemplaires du rapport qui vont leur être transmis durant cette séance du Conseil.

3.2 Déclassement d'un bâtiment communal du domaine public (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Vu le Code Général des collectivités territoriales, considérant que la commune est propriétaire du bâtiment « Ecole du Parc » cadastré AN 01 d'une superficie de 4 910 m², sis 1 rue des Minimes, que ce bâtiment fait partie du domaine public et que ce bâtiment n'est plus affecté à l'utilité publique, que cette désaffectation a été validée par Monsieur le Préfet par courrier en date du 5 octobre 2010 et par délibération de notre Conseil municipal en date du 25 octobre 2010 acceptant de procéder à la désaffectation de l'école du Parc et ainsi que du principe de sa mise en vente au cas où les locaux intéresseraient des acquéreurs potentiels qu'il s'agisse de particuliers, de promoteurs ou d'organismes sociaux.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la vente de ce bâtiment, il y a lieu de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation dans le domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire indique que ce dossier avance comme indiqué dans un récent Petit Forézien.

Monsieur le Maire insiste pour que la qualité architecturale du bâtiment soit préservée grâce à un travail avec les architectes dans le même esprit que le nouveau siège de la Communauté de Communes de FEURS en FOREZ, à savoir en alliant de l'ancien et du moderne.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le déclassement du domaine public de ce bâtiment dans le domaine privé et de l'autoriser, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

3.3 Compromis de vente « Cités ROUSSON » (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire explique qu'au début de son mandat un bailleur social était venu le voir pour poursuivre une négociation entamée avec l'ancienne municipalité pour vendre pour l'euro symbolique les « cités ROUSSON ». Monsieur le Maire n'avait pas donné suite car il préférerait vendre ce bien à un prix plus élevé.

Monsieur le Maire explique que le bien immobilier cadastré AK 8 à AK 31 rue Marc Seguin et rue Benjamin Franklin appelé « Cités ROUSSON », (parcelles de terrain sur lesquelles sont édifiées des maisons à usage d'habitation en mauvais état proche de l'insalubrité) propriété de la commune de Feurs, intéresse la société SAPI en collaboration avec Loire Habitat. Monsieur le Maire précise que le possible acquéreur achètera l'ensemble de ce bien s'il obtient un permis de démolir de l'ensemble des constructions et s'il obtient également un permis d'aménager ou un permis de construire. Ce promoteur en lien avec Loire Habitat envisage de monter un projet immobilier sensiblement pareil à celui réalisé à MOINGT appelé « Faubourg du Palais ». Monsieur le Maire précise qu'accompagné de plusieurs élus, il a visité cet ensemble immobilier et a trouvé ce concept très intéressant.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que vu l'état des logements où il ne reste plus que 3 locataires, il est préférable de vendre cet ensemble immobilier pour un aménagement et des constructions en ensemble ou divisé en lots. Monsieur le Maire précise que dans ce projet les actuels locataires seront accompagnés par les services municipaux et des bailleurs sociaux pour la problématique du relogement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cet ensemble immobilier devrait se vendre au prix de 461 405.00 € (valeur des domaines du 18/10/2007) alors que la dernière estimation de France Domaine était à hauteur de 1 100 000.00 €. Monsieur le Maire motive le coût moindre de vente par rapport à l'estimation de France Domaine, conformément à la réglementation en vigueur, par le fait que ce projet regroupera des logements sociaux (environ une cinquantaine) et des habitations pour des personnes seules ou en couples. Ces types de logements manquent sur Feurs, il y a donc un intérêt général pour que cette opération immobilière se réalise afin d'élargir le parc locatif sur notre commune et de favoriser une mixité sociale. Après concertation en Mairie avec les services de France Domaine et des finances publiques, Monsieur le Maire, pour les raisons évoquées ci-dessus, demande à titre exceptionnel de ne pas suivre l'avis du service des domaines. En effet, Monsieur le Maire précise que le prix de vente soit 461 405.00 € pour le projet de compromis (qui a été établi par l'Etude Jouve Roattino-Lecogne et qui est disponible au secrétariat général) correspond à une estimation des domaines du 18 octobre 2007 et ce montant a été la base de la négociation entre la commune et la société SAPI et c'est lors de la réactualisation qu'il est apparu une estimation des Domaines à 1 100 000.00 €.

Monsieur le Maire souligne que ce projet devrait valoriser le quartier d'une part et d'autre part permettre l'instauration d'un habitat intermédiaire nécessaire sur notre commune.

Monsieur le Maire propose d'une part d'approuver le compromis de vente entre la commune et la société SAPI, dont le siège est à Veauche, 1 résidence Grand Large, 37 rue des Vernes représentée par Monsieur Hervé PACORET, agissant en qualité de co-gérant de ladite société, au prix de 461 405.00 € et d'autre part de l'autoriser ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer le compromis de vente qui sera dressé par l'Etude Jouve, Roattino-Lecogne, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier sachant que la recette liée à l'exécution de la vente sera inscrite au budget de la commune en section recettes d'investissement.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

3.4 Transfert de propriété aux abords du Collège le Palais entre la Commune et le Conseil général de la Loire (Paul TRIOMPHE) :

Paul TRIOMPHE indique à l'assemblée délibérante que le département a sollicité la commune dans le cadre d'une demande de transfert de propriété du bien immobilier constituant le collège Le Palais.

Monsieur TRIOMPHE indique que conformément à la réglementation les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou à un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension. Ce transfert est de droit et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraire.

La commune de Feurs est donc concernée par ce dispositif. En effet, suite à une division parcellaire établie par la SCP PIGEON-TOINON et signée des 2 parties en octobre 2010, précise que :

- La parcelle DA n° 646 d'une contenance de 2ha 90a 34ca, issue de la parcelle d'origine, sera transférée en pleine propriété et à titre gratuit au département. Cette parcelle est matérialisée en jaune sur le plan transmis avec la note de synthèse.

- Les parcelles DA n° 647 DA n° 648 DA n° 649 et DA n°650 issues de la parcelle d'origine restent propriété de la commune de Feurs. Ces parcelles sont matérialisées en rose sur le plan transmis avec la note de synthèse .

Paul TRIOMPHE invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier en décidant de droit et à titre gratuit, le transfert en pleine propriété au Département de la Loire de la parcelle DA n° 646 d'une contenance de 2ha 90a 34ca issue de la division parcellaire,

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4. Tourisme, vie associative, enfance, jeunesse :

4.1 Convention d'objectifs Scènes en Forez (rapporteur Christian VILAIN) :

Monsieur le Maire profite de ce point de l'ordre du jour pour saluer le travail de tous les bénévoles de Scènes en Forez qui depuis plusieurs années mettent en place une saison culturelle de qualité. Pour Monsieur le Maire, FEURS est certes une ville sportive mais il faut valoriser et soutenir tous les partenaires qui font la promotion de la culture sur le territoire de la commune.

Considérant la politique culturelle de la ville de Feurs et au vu de l'excellent travail réalisé par l'association Scènes en Forez depuis plusieurs années, Christian VILAIN propose donc au Conseil municipal de reconduire la convention d'objectifs dans laquelle la municipalité délègue à l'Association Scènes en Forez, l'organisation :

- des spectacles tous publics ;
- des spectacles jeunes publics ;
- des expositions diverses : peinture, sculpture, photo.... ;
- des actions culturelles de partenariat (intercommunalité par exemple)

Christian VILAIN rappelle que ces spectacles devront s'organiser dans le cadre de la saison culturelle Forézienne.

La convention a toujours pour but de préciser les rapports entre la ville et l'association et d'en fixer les conditions et s'inscrit dans le cadre fixé par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La convention précise :

- l'objet de ladite convention ;
- les aides matérielles apportées par la ville pour atteindre ces objectifs ;
- les modalités d'octroi de la subvention qui sera versée et revue annuellement dans le cadre du BP ;
- les engagements de l'association vis à vis de la commune ;
- la durée de la convention.

Monsieur VILAIN demande aux conseillers municipaux d'approuver la signature de cette convention avec Scènes en Forez sachant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4.2 Demande de subvention pour les guides « Pays d'art et d'histoire » (rapporteur Marianne DARFEUILLE) :

Marianne DARFEUILLE propose à l'assemblée délibérante de faire la mise à jour du dépliant « Laissez-vous conter Feurs » avec la charte graphique du « Pays d'Art et d'Histoire » pour un coût de 1 370.00 € HT pour 3000 exemplaires et les 1000 suivants pour 205.00 € HT. Cette dépense pourrait bénéficier d'une subvention égale à 50 % dans le cadre des aides accordées par le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Pays du Forez.

En conséquence, Madame DARFEUILLE demande au Conseil municipal de mandater Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjointe déléguée, pour solliciter une subvention de 1 370.00 € HT minimum auprès du Conseil régional au titre de l'action « renforcer l'action et la lisibilité du réseau Pays d'art et d'histoire » du CDDRA pour l'opération « dépliant d'aide à la visite guidée individuelle du centre de Feurs » sachant que la part non subventionnée sera à la charge de la commune.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4.3 Subvention exceptionnelle en faveur de Feurs Handball (rapporteur : Serge PALMIER) :

Les 26 et 27 mai 2012, Feurs Handball a organisé les finales de la coupe de la Loire de Handball. Cette compétition a réuni toute l'élite départementale du Handball ligérien ce qui a représenté une vingtaine de clubs et plus de 400 personnes (joueurs, arbitres et supporters). Cette organisation qui était une première a été couronnée de succès et a permis à Feurs Handball de mieux se faire connaître des Foréziens. Afin de financer cette manifestation, le club « Feurs Handball » sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 400.00 €.

Serge PALMIER, qui par ailleurs a été agréablement surpris par le bénévolat des jeunes du club lors de ces deux jours, propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400.00 € sachant que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 65 lors de la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4.4 Dispositif « La Tête et les Jambes » été 2012 (rapporteur Serge PALMIER) :

L'assemblée délibérante est informée que dans le cadre du projet éducatif local des actions éducatives à destination de la jeunesse seront mises en place entre le 9 et le 20 juillet 2012 (sauf les WE et jours fériés). Ce dispositif est bien connu des Foréziens sous le nom de la « La Tête et les Jambes ». Des associations foréziennes et des services municipaux vont encadrer des activités sportives et culturelles afin de faire découvrir à des jeunes âgés entre 6 et 15 ans de nouvelles animations. En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations foréziennes partenaires de ce projet via la signature d'une convention, pour les montants suivants :

- 15,00 € par groupe et par séance de 1h30 (de 17h30 à 19h) pour les associations sportives, à savoir : l'Association Forézienne de Volley Club de Feurs, le Rugby Club Forézien, l'Entente Feurs-Civens Tennis de Table, le Vélo Club de Feurs-Baligny (section cycle-ball), le Club Athlétique Forézien, les Enfants du Forez, l'ESBF, l'USF, l'Envol de Feurs (section Eveil), la Retraite Sportive, le Judo Club de Feurs, les Aigles du Forez, le Hand-ball Club de Feurs et le Country Détente Club ;
- 15,00 € par groupe et par séance de 1h30 (de 10h30 à 12h) pour les associations culturelles, à savoir : l'Association Philatélique Forézienne, les Amis du Patrimoine et du Musée, la Croix Blanche, le Clan des Magiciens, la compagnie théâtrale les « Pas sages », l'Aéromodélisme Club et le Club lecteurs du Collège le Palais.

Serge PALMIER indique que pour l'édition 2012, il se réjouit de constater que de nombreuses associations sont partenaires de ce dispositif.

Catherine POMPORT demande ce que feront comme animation les jeunes avec la retraite sportive.

Serge PALMIER indique que les activités pratiquées par les membres de la retraite sportive peuvent sans souci être réalisées par des enfants.

Thérèse CROZILLARD précise que l'atelier concerné proposera du swin golf aux jeunes.

Monsieur PALMIER demande au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle aux associations qui participeront au dispositif « la Tête et les Jambes », dans les conditions fixées dans le cadre de la convention qui a été signée avec elles sachant que les crédits sont inscrits au budget.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4.5 Création de nouveaux tarifs pour la saison 2012 du mini-golf (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Suite à la suppression du distributeur de boissons au mini-golf, Monsieur la Maire propose de fixer les tarifs suivants sachant que deux tarifs pour la vente de boissons non alcoolisées sont soumis au vote pour la première fois afin de permettre aux clients du mini-golf de pouvoir se désaltérer :

	TARIFS 2011	TARIFS 2012
Ticket individuel	2,20 €	2,20 €
Ticket groupe (à partir 10 pers.)	1,70 €	1,70 €
boissons non alcoolisées, soda et jus de fruits (33cl)	2,20 €	1,50 €
boissons non alcoolisées, eau (50 cl)	1,70 €	1,00 €

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

5. Ressources Humaines :

5.1 Créations et suppressions de postes au tableau des effectifs (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Considérant les mouvements de personnel à venir, Marianne DARFEUILLE propose la suppression et la création des postes suivants :

- Création au 1^{er} juin 2012 :
 - Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, 28h00,
- Création au 1^{er} juillet 2012 :
 - Un poste d'attaché à temps complet,
 - Un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps non complet 28h00,
 - Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - Un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet,
 - Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression au 1^{er} juin 2012 :
 - Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet,

- suppression au 1^{er} juillet 2011 :
 - Un poste de rédacteur principal à temps complet,
 - Un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet 28h00,
 - Un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet,
 - Un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet.

Marianne DARFEUILLE demande à l'assemblée délibérante d'approuver les créations et les suppressions de postes telles que détaillées ci-dessus sachant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

5.2 Création d'un poste pour surcroît de travail à la Maison de la Commune (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu l'activité du service de la maison de la commune, Marianne DARFEUILLE propose de recruter un agent contractuel à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité pour la maison de la commune pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012. Ce recrutement sous contrat permet à la collectivité de bénéficier d'un dispositif d'actions de formation préalable au recrutement avec le pôle emploi afin de perfectionner cet agent sur des missions de cuisinier avant un éventuel recrutement au 1^{er} janvier 2013 sur un poste à temps non complet à 26 heures hebdomadaires.

En conséquence, Marianne DARFEUILLE demande au Conseil municipal de créer un emploi à temps complet pour accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, avec une rémunération basée sur le 1^{er} indice de l'échelle 3 (indice brut 297 et indice majoré 302).

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

5.3 Création de postes saisonniers pour le mini-golf (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu la délibération du 12 avril 2012 relative à l'ouverture du mini-golf au cours de l'été 2012, Marianne DARFEUILLE propose de recruter quatre agents contractuels à temps non complet pour l'activité saisonnière pour le mini-golf pour la période du 02 juin au 02 septembre 2012 pour un total de 354 d'heures sur la période.

Madame DARFEUILLE demande à l'assemblée délibérante d'approuver la création de quatre emplois à temps non complet pour l'activité saisonnière sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe aux conditions explicitées ci-dessus, avec une rémunération basée sur le 1^{er} indice de l'échelle 3 (indice brut 297 et indice majoré 302).

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6. Finances :

6.1 Demande de subvention dans le cadre du procès-verbal électronique (rapporteur : Pascal BERNARD) :

Un audit réalisé en 2005 par une mission interministérielle sur la modernisation du paiement des amendes relève la coexistence de deux procédures :

- la procédure de carte-lettre, décrite comme archaïque et rendant une qualité de service critiquable pour le contrevenant et d'une efficacité globale très réduite pour les pouvoirs publics,
- celle du « contrôle sanction automatisé » (C.S.A.) pour les verbalisations électroniques liées à la vitesse, plus moderne et offrant des moyens de paiement plus évolués.

La mise en place du procès-verbal électronique (PVe) s'inscrit dans une uniformisation des procédures, en s'appuyant sur les principes du contrôle automatisé.

Les principaux objectifs du procès-verbal électronique sont donc la dématérialisation du recueil des infractions par :

- la rationalisation de l'organisation et la sécurisation des procédures,
- l'assurance de l'équité entre les contrevenants,
- l'augmentation du taux de paiement des amendes,
- l'amélioration des conditions de travail des agents sur le terrain,
- la centralisation et automatisation du traitement des procès-verbaux,
- l'allègement de la charge administrative du service verbalisateur,
- la modernisation et multiplication des moyens de paiement,
- l'information complète du contrevenant.

En conclusion, le service rendu est d'une plus grande qualité par :

- des documents plus clairs adressés aux contrevenants,
- une absence de risque de perte ou de vol du timbre-amende,
- de nouveaux moyens de paiement, notamment par internet,
- un système sûr, équitable, rigoureux et transparent pour toutes les personnes verbalisées.

Pour la commune de Feurs, les avantages sont également conséquents :

- l'engagement électronique des données permet d'éviter les erreurs de transcription,
- les tâches administratives sont allégées,
- l'envoi de l'avis de contravention et le traitement centralisé des paiements sont effectués par le Centre National de Traitement de Rennes,
- la réception et l'enregistrement des contestations sont effectués par le Centre National de Traitement de Rennes,

Le coût de la mise en place de ce projet est estimé à 10 000.00 € TTC, la moitié de cette somme pouvant être prise en charge par des subventions de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, qui finance 50% de l'achat des terminaux portatifs devant équiper les agents de la police municipale, dans la limite de 500.00 € par appareil.

Sous réserve de l'approbation du Conseil municipal, le PVE pourrait être opérationnel fin de l'année 2012.

Pascal BERNARD sollicite le Conseil municipal pour autoriser d'une part Monsieur le Maire à signer une convention (disponible au secrétariat général) relative à la mise en place du procès-verbal électronique, entre la ville de Feurs et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) et d'autre part Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'A.N.T.A.I., nécessaires à la réalisation de cette opération sachant que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 74 (dotations et participations), article 7471 (participations –Etat) du budget.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.2 Subvention annuelle à l'OGEC et frais de scolarité année 2011 (rapporteur : Sylvie DELOBELLE) :

En suivant la réglementation du code des collectivités locales et le code de l'éducation, le calcul des frais de scolarité pour l'année 2011 a permis d'obtenir un coût par élève de 577.42 € (contre 612.95 € en 2010). Ce coût diminue par rapport à l'année dernière pour les raisons suivantes :

- diminution des dépenses du chapitre 011 (11 685.42 soit environ 10 %) en raison de l'économie réalisée sur les énergies en raison du regroupement scolaire,
- augmentation des dépenses du chapitre 012 charges de personnel (5 942.80 € soit 3.65 %),
- augmentation des dépenses liées à l'achat de mobilier de bureau (1 665.29 € soit 18.27 %) et une légère augmentation des recettes liée au remboursement des frais de scolarité des communes extérieures.

Ce calcul prend en compte la déduction de la rémunération des ATSEM, mais seulement les agents qui ont le grade d'ATSEM. Ce coût par élève permet :

- de définir la subvention à l'OGEC pour les élèves domiciliés à FEURS soit :
 - o primaire : 160 enfants, soit : 92 387.20 €
 - o maternelle : 85 enfants, soit : 49 080.70 €
 - o total : 245 enfants, soit : 141 467.90 € (contre 152 011.60 € en 2011)
- de réclamer les frais de scolarité aux communes extérieures pour les enfants ne résidant pas à FEURS. Le nombre d'enfants des communes extérieures pour l'année scolaire 2011/2012 est de 12, soit une recette approximative de 6 929.04 € (en effet, les potentiels fiscaux sont pris en compte pour le calcul de ces frais)

Suite à ces explications, Madame DELOBELLE demande à l'Assemblée délibérante d'approuver :

- le montant des frais de scolarité pour un élève pour l'année 2011 soit : 577.42 €,
- le montant de la subvention de l'OGEC, soit 141 467.90 €, dont les crédits sont inscrits au budget à l'article 6558,
- la demande des frais de scolarité aux communes extérieures, soit environ 6 929.04 €, montant inscrit au budget à l'article 7478.

Monsieur TRIOMPHE indique qu'il ne participera pas à ce vote en raison de son appartenance à l'OGEC mais qu'il votera pour Monsieur NOALLY dans le cadre de sa procuration.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 01
-----------	------------	----------------	------------

Monsieur le Maire fait remarquer que le coût par élève est en baisse suite au travail sur la télégestion et l'amélioration des isolations des bâtiments scolaires, preuve que faire des dépenses d'investissement permettent des économies de fonctionnement.

6.3 Comptes administratifs et compte de gestion 2011 (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Le compte administratif, qui rend compte de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats comptables, est le dernier élément de la procédure budgétaire d'une commune. Il est arrêté par vote de l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectuées durant l'exercice budgétaire tant en dépenses qu'en recettes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui est interdit de voter son propre compte administratif. En conséquence, il demande à l'Assemblée de désigner comme « président spécial » Monsieur Paul TRIOMPHE pour toutes les délibérations qui concerneront les comptes administratifs 2011 de la commune. D'un point de vue pratique, Monsieur le Maire indique que tous les comptes administratifs seront présentés les uns à la suite des autres via un Powerpoint (voir documents en annexe) et ensuite Paul TRIOMPHE demandera à l'Assemblée de les voter.

Avant de faire la lecture du Powerpoint, Monsieur TRIOMPHE souligne l'évolution de la capacité d'autofinancement de 2011 (avec l'intégration des fonds de concours) qui est sensiblement au même niveau que celle de 2010 avec un programme d'investissement important sans recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité. Ces résultats sont le fruit d'un travail de tous les instants au sein des services municipaux autour de procédures budgétaires très précises et rigoureuses qui cette année ont été complétées d'un pilotage en direct des budgets de fonctionnement dans les services par les responsables. La mise en place de ce contrôle de gestion avec l'aide de tableaux de bords avec l'accord des différents adjoints se concrétise positivement tant financièrement qu'en efficacité concernant le lancement des opérations d'investissement. En effet en 2011, plus de 95% des opérations d'investissement ont été réalisés contre à peine 50 % sous l'ancienne municipalité. De plus, Paul TRIOMPHE souligne que la recherche des subventions est systématique au sein de notre collectivité tout comme la volonté d'avoir la meilleure politique d'achat. Enfin, l'adjoint aux finances remarque que la masse salariale en 2011 a été plus faible qu'en 2010.

Durant la lecture du Powerpoint, Catherine POMPORT s'est absentée entre 21h12 et 21h 15.

Une fois la lecture des slides relatifs aux CA 2011 terminée par Monsieur TRIOMPHE, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal, conformément au CGCT, afin que les conseillers municipaux et les adjoints procèdent au vote.

6.3.1. Compte administratif 2011 du budget principal :

Vu la délibération du 25 octobre 2010 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011,

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,

Vu la délibération du 05 avril 2011 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal entre les communes de la communauté de communes de FEURS EN FOREZ,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation du compte administratif 2010,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation de l'intégration des résultats 2010,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation des taxes directes locales pour l'année 2011,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 19 décembre 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 2,

Vu l'exécution budgétaire 2011,

Le compte administratif 2011 du budget principal présente un résultat excédentaire en fonctionnement de 1 946 452.57 € et en investissement de 2 238 459.88 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2011	9 032 073.09	10 853 144.33	1 821 071.24
	Résultat reporté	0.00	125 381.33	125 381.33
	Total cumulé	9 032 073.09	10 978 525.66	1 946 452.57
Investissement	Total 2011	4 100 260.80	5 225 739.81	1 125 479.01
	Résultat reporté	0.00	1 112 980.87	1 112 980.87
	Total cumulé	4 100 260.80	6 338 720.68	2 238 459.88
	Report	767 236.00	124 238.00	
Total				4 184 912.45

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 du budget principal tel que décrit ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 01
-----------	------------	----------------	------------

6.3.2. Compte administratif 2011 du budget annexe du service des eaux :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation du compte administratif 2010,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation de l'intégration des résultats 2010,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 28 novembre 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 2,

Vu l'exécution budgétaire 2011,

Le compte administratif 2011 du budget annexe de l'eau présente un résultat excédentaire en fonctionnement 278 400.85 € et en investissement de 1 013 765.65 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2011	743 373.96	1 003 041.10	259 667.14
	Résultat reporté	0.00	18 733.71	18 733.71
	Total cumulé	743 373.96	1 021 774.81	278 400.85
Investissement	Total 2011	1 930 608.51	2 259 318.38	328 709.87

	Résultat reporté	0.00	685 055.78	685 055.78
	Total cumulé	1 930 608.51	2 944 374.16	1 013 765.65
	Report d'investissement	656 326.00	0.00	
				1 292 166.50

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 du budget annexe de l'eau tel que décrit ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 01
-----------	------------	----------------	------------

6.3.3. Compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,
Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation du compte administratif 2010,
Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation de l'intégration des résultats 2010,
Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1,
Vu la délibération du 28 novembre 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 2,
Vu l'exécution budgétaire 2011,

Le compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement présente un résultat excédentaire en fonctionnement 172 801.05 € et en investissement de 743 923.52 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2011	660 622.58	818 665.44	158 042.86
	Résultat reporté	0.00	14 758.19	14 758.19
	Total cumulé	660 622.58	833 423.63	172 801.05
Investissement	Total 2011	359 458.03	492 549.33	133 091.30
	Résultat reporté	0.00	610 832.22	610 832.22
	Total cumulé	359 458.03	1 103 381.55	743 923.52
	Report	70 145.00	131 430.00	
Total				916 724.57

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement tel que décrit ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 01
-----------	------------	----------------	------------

6.3.4. Compte administratif 2011 du budget annexe du transport urbain :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,
Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation du compte administratif 2010,
Vu la délibération du 28 novembre 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1,
Vu l'exécution budgétaire 2011,

Le compte administratif 2011 du budget annexe du transport urbain présente un résultat excédentaire en prenant en compte la subvention d'équilibre.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2011	109 946.37	110 225.16	278.79
	Résultat reporté	134.37	0.00	- 134.37
	Total cumulé	110 080.74	110 225.16	144.42
Investissement	Total 2011	0.00	0.00	0.00
	Résultat reporté	0.00	9.15	9.15
	Total cumulé	0.00	0.00	9.15
	Report	0,00	0,00	
Total				153.57

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 du budget annexe du transport urbain tel que décrit ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 01
-----------	------------	----------------	------------

6.3.5. Compte administratif 2011 du budget annexe du lotissement du Faubourg Saint-Antoine :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation du compte administratif 2010,

Vu la délibération du 28 novembre 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1,

Vu l'exécution budgétaire 2011,

Le compte administratif 2011 du budget annexe du Faubourg Saint Antoine présente un résultat déficitaire en raison des travaux réalisés par la commune et non pris en charge par le promoteur.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2011	209 060.35	209 060.35	0.00
	Résultat reporté	0.00	0.00	0.00
	Total cumulé	209 060.35	209 060.35	0.00
Investissement	Total 2011	105 564.45	125 268.34	19 703.89
	Résultat reporté	21 772.44	0.00	-21 772.44
	Total cumulé	127 336.89	125 268.34	- 2 068.55
	Report	0,00	0,00	
Total				- 2 068.55

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 du budget annexe du Faubourg Saint Antoine tel que décrit ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 01
-----------	------------	----------------	------------

6.3.6. Compte administratif 2011 du budget annexe du centre d'hébergement :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,

Vu la délibération du 26 avril 2011 relative à l'approbation du compte administratif 2010,

Vu la délibération du 28 novembre 2011 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1,

Vu l'exécution budgétaire 2011,

Le compte administratif 2011 du budget annexe du centre d'hébergement présente un résultat excédentaire en fonctionnement 265.39 € et en investissement de 42 694.03 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2011	158 271.13	127 247.56	-31 023.57
	Résultat reporté	0.00	31 288.96	31 288.96
	Total cumulé	158 271.13	158 536.52	265.39
Investissement	Total 2011	39 196.61	39 255.43	58.82
	Résultat reporté	0.00	42 635.21	42 635.21
	Total cumulé	39 196.61	81 890.64	42 694.03
	Report	0.00	0.00	
Total				42 959.42

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 du budget annexe du centre d'hébergement tel que décrit ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 01
-----------	------------	----------------	------------

Monsieur le Maire, suite au vote des différents CA 2011, rentre à nouveau dans la salle du Conseil municipal et remercie l'assemblée d'avoir approuvé les comptes pour 2011.

Monsieur le Maire souligne que dans notre ville, il est possible d'investir pour la population sans recourir à l'emprunt et sans augmenter la fiscalité locale tout en maintenant une capacité d'autofinancement à plus de 2 200 000.00 €. Tout cela est possible grâce au travail des élus, des services et des responsables administratifs et techniques de la collectivité.

Monsieur le Maire insiste pour dire que ces efforts financiers permettent également de soutenir le monde associatif de la commune qui réalise un gros travail et pour lequel l'équipe municipale reste à l'écoute quotidiennement.

6.3.7 Compte de gestion 2011 (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes relatifs à l'exercice 2011 a été réalisée par le receveur en poste sur la commune et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2011.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4 Intégration des résultats 2011 et premières décisions modificatives pour l'exercice 2012 (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

6.4.1. Intégration des résultats 2011 du budget principal et décision modificative n°1 du budget principal :

6.4.1.1 Intégration des résultats 2011 du budget principal :

Après avoir voté le compte administratif 2011 du budget principal de la commune qui concorde avec le compte de gestion, Monsieur TRIOMPHE présente les résultats de clôture 2011, soit :

Section	Montant
Investissement	2 238 459.88
Fonctionnement	1 946 452.57
Total	4 184 912.45

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (- 642 998.00 €) et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 1 830 000 € de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver l'intégration des résultats du budget principal de la commune telle que détaillée ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.1.2. Décision modificative n°1 du budget principal :

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvé le compte administratif 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvé l'intégration des résultats 2011,

Considérant l'exécution de l'exercice en cours,

Monsieur TRIOMPHE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n° 1 du budget principal ayant pour objet :

1. En investissement :

Dépense :

- inscription des reports de crédits de l'exercice 2011,
- diminution de 3 605 € au chapitre 20 en raison du report de l'opération de numérisation des actes,
- inscription de 104 625 € au chapitre 21 afin d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif et d'ajouter des nouvelles opérations,
- inscription de 2 020 442 € au chapitre 23 afin d'ajuster les crédits des opérations en cours, et surtout d'inscrire une provision pour les travaux relatifs au barrage.

Recette :

- inscription des reports de crédits de l'exercice 2011,
- inscription de l'excédent d'investissement 2011 au chapitre 001,
- inscription de 69 571 € au chapitre 021 provenant de la section de fonctionnement,
- inscription de 227 672 € au chapitre 024 relatifs aux ventes en cours ou réalisées,
- diminution 25 079 € du chapitre 10 afin de régularisation les prévisions relatives au FCTVA,
- inscription de l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 au chapitre 1068,
- diminution de 296 222 € du chapitre 13 pour la régularisation des fonds de concours et de la subvention de la CCFF pour les travaux des Prévoriaux,
- inscription 24 983 € au chapitre 23 relative aux remboursements des avances sur les travaux,
- inscription de 23 806 € au chapitre 040 pour des régularisations d'amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Report	D.M. 1		Chapitre	Report	D.M. 1	
		Réel	Ordre			Réel	Ordre
20 - Immobilisations incorporelles	433 079	-3 605	0	001 - excédent antérieur	0	2 238 459	0
21 - Immobilisations corporelles	82 281	104 625	0	021 - Virement de la section de fonct.	0	0	69 571
23 - Immobilisations en cours	251 876	2 020 442	0	024 - cessions	0	227 672	0
				10 - dotations fonds divers	0	-25 079	0
			0	1068 - affectation en réserve	0	1 830 000	0
			0	13 - subvention d'investissement	124 238	-296 222	0
			0	16 - emprunts et dettes assimilées	0	-1 328 730	0
				23 - travaux en cours	0	24 983	0
				042 - opérations d'ordre entre section	0	0	23 806
TOTAL	767 236	2 121 462	0	TOTAL	124 238	2 671 083	93 377
		2 888 698				2 888 698	

2. En fonctionnement :

Dépense :

- inscription de 69 571 € au chapitre 023 pour la section d'investissement,
- diminution de 88 154 € du chapitre 011 essentiellement pour des crédits transférés en investissement et sur un budget annexe,
- inscription de 75 000 € au chapitre 012 en raison des différents remplacements pour des congés maladies ou autres,
- inscription de 15 041 € au chapitre 65 afin de prendre en compte les subventions exceptionnelles délibérées, la contribution au SDIS et l'ajustement des subventions d'équilibre des budgets annexes du transport urbain et du centre d'hébergement/camping,
- inscription de 46 721 € au chapitre 67 relatif à des frais de servitudes et à une régularisation de recettes des années antérieures,
- inscription de 23 806 € au chapitre 042 pour des régularisations d'amortissements.

Recette :

- inscription du solde de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002,
- inscription de 17 763 € au chapitre 70 en raison de recettes supplémentaires aux prévisions,
- diminution du chapitre 73 de 40 819 € en raison des bases fiscales moins élevées que les prévisions,
- inscription de 47 789 € au chapitre 74 relatifs aux subventions de l'état supérieures aux prévisions,
- inscription de 900 € au chapitre 75 en raison d'une recette non prévue au budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	D.M. 1		Chapitre	D.M. 1	
	Réel	Ordre		Réel	Ordre
023 - Virement à la section d'invest.	0	69 571	002 - excédent antérieur	116 452	0
011 - Charges à caractère général	-88 054	0	70 - produits des services	17 763	0
012 - charges de personnel	75 000	0	73 - Impôts et taxes	-40 819	0
65 - Autres charges de gestion courante	15 041	0	74 - Dotations et participations	47 789	0
67 - charges financières	46 721	0	75 - produits de gestion courante	900	0
042 - opérations d'ordre entre section	0	23 806			
TOTAL	48 708	93 377	TOTAL	142 085	0
		142 085		142 085	

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget principal telle que décrite ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.2. Intégration des résultats 2011 du budget annexe de l'eau et décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau :

6.4.2.1. Intégration des résultats 2011 du budget annexe de l'eau :

Après avoir voté le compte administratif 2011 du budget annexe de l'eau qui concorde avec le compte de gestion, Monsieur TRIOMPHE présente les résultats de clôture 2011, soit :

Section	Montant
Investissement	1 013 765.65
Fonctionnement	278 400.85
Total	1 292 166.50

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (- 656 326.00 €), et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 260 000 € de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver l'intégration des résultats du budget annexe de l'eau telle que détaillée ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.2.2. Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau :

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvé le compte administratif 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvé l'intégration des résultats 2011,

Considérant l'exécution de l'exercice en cours,

Monsieur TRIOMPHE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n° 1 du budget eau ayant pour objet :

1. En investissement :

Dépense :

- inscription des reports de crédits de l'exercice 2011,
- inscription de 3 808 € au chapitre 21 pour des dépenses supérieures aux prévisions concernant la sectorisation,
- inscription de 213 905 € au chapitre 23 relatif à des frais supplémentaires pour les travaux de la station, les renouvellements de réseaux, ainsi qu'une provision pour des travaux à venir.

Recette :

- inscription de l'excédent d'investissement 2011 au chapitre 001,
- diminution de 5 134 € du virement de la section de fonctionnement au chapitre 021,
- inscription de l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 au chapitre 1068,
- diminution de 150 000 € au chapitre 13 concernant les travaux pour la CCFF,
- suppression de l'emprunt inscrit pour l'équilibre au budget primitif au chapitre 16 (256 168 €),
- inscription de 4 890 € au chapitre 23 pour des avances sur les travaux,
- inscription de 6 886 € au chapitre 040 pour des régularisations d'amortissements.

Section d'investissement							
Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
21 - immobilisations corporelles	1 937	3 808	0	001 - excédent antérieur	0	1 013 765	0
23 - immobilisations incorporelles	654 389	213 905	0	021 - virement de la section de fonct.	0	0	-5 134
				1068 - affectation en réserve	0	260 000	0
				13 - subventions d'investissement	0	-150 000	0
				16 - emprunts et dettes	0	-256 168	0
				23 - travaux en cours	0	4 890	0
				040 - opérations d'ordre entre section	0	0	6 686
Total Depenses	656 326	217 713	0	Total Recettes	0	872 487	1 552
		874 039				874 039	

2. En fonctionnement :

Dépense :

- diminution de 5 134 € au chapitre 023 pour la section d'investissement,
- inscription de 9 913 € au chapitre 011 pour des frais supplémentaires de formation et de redevances,
- inscription de 70 € au chapitre 66 pour les ICNE relatifs au nouvel emprunt,
- inscription de 7 000 € au chapitre 67 pour des annulations de factures des années précédentes,
- inscription de 6 886 € au chapitre 042 pour des régularisations d'amortissements.

Recette :

- inscription du solde de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002,
- inscription de 135 € au chapitre 70 en raison de commissions supérieures aux prévisions,

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
023 - virement à la section d'investissement	0	-5 134	002 - excédent antérieur	18 400	0
011- charges à caractère générale	9 913	0	70 - produits du service	135	0
66 - charges financières	70	0			
67 - charges exceptionnelles	7 000	0			
042 - opérations d'ordre entre section	0	6 686			
Total Depenses	16 983	1 552	Total Recettes	18 535	0
	18 535			18 535	

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe de l'eau telle que décrite ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.3. Intégration des résultats 2011 du budget annexe de l'assainissement et décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement :

6.4.3.1. Intégration des résultats 2011 du budget annexe de l'assainissement :

Après avoir voté le compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement qui concorde avec le compte de gestion, Monsieur TRIOMPHE présente les résultats de clôture 2011, soit :

Section	Montant
Investissement	743 923.52
Fonctionnement	172 801.05
Total	916 724.57

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (61 285 €), et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 160 000 € de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver l'intégration des résultats du budget annexe de l'assainissement telle que détaillée ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.3.2. Décision modificative n°1 du budget de l'assainissement :

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvée le compte administratif 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvée l'intégration des résultats 2011,

Considérant l'exécution de l'exercice en cours,

Monsieur TRIOMPHE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n° 1 du budget assainissement ayant pour objet :

1. En investissement :

Dépense :

- inscription des reports de crédits de l'exercice 2011,

- inscription de 970 802 € au chapitre 23 en provision pour l'équilibre du budget dans l'attente des résultats de l'audit diagnostic pour la programmation des investissements.

Recette :

- inscription des reports de crédits de l'exercice 2011,

- inscription de l'excédent d'investissement 2011 au chapitre 001,

- inscription de l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 au chapitre 1068,

- inscription de 5 594 € au chapitre 021 provenant de la section de fonctionnement.

Section d'investissement							
Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
20 - immobilisations incorporelles	70 145	0	0	001 - excédent antérieur	0	743 923	0
23 - immobilisations incorporelles	0	970 802	0	021 - virement de la section de fonct.	0	0	5 594

				1068 - affectation en réserve	0	160 000	0
				13 - subvention d'investissement	131 430	0	0
Total Dépenses	70 145	970 802	0	Total Recettes	131 430	903 923	5 594
	1 040 947					1 040 947	

2. En fonctionnement :

Dépense :

- inscription de 5 594 € au chapitre 023 pour la section d'investissement,
- inscription de 100 € au chapitre 011 pour des frais de missions supplémentaires par rapport aux prévisions,
- inscription de 5 000 € au chapitre 67 pour des annulations de factures de l'année 2011,
- inscription de 2 283 € au chapitre 74 pour les frais de reversement de redevance à l'agence de l'eau supérieurs aux prévisions.

Recette :

- inscription du solde de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002,
- inscription de 115 € au chapitre 70 en raison de commissions supérieures aux prévisions,
- inscription de 61 € au chapitre 77 en raison d'encaissement de produits suite à des admissions en non-valeur.

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
023 - virement à la section d'investissement.	0	5 594	002 - excédent antérieur	12 801	0
011 - charges à caractère général	100	0	70 - produits du service	115	
67 - charges exceptionnelles	5 000	0	77 - produits exceptionnel	61	
014 - atténuation de produits	2 283	0			
Total Dépenses	7 383	5 594	Total Recettes	12 977	0
	12 977			12 977	

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe de l'assainissement telle que décrite ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.4. Décision modificative n°1 du budget du transport urbain :

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 relative à l'approbation du compte administratif 2011,

Considérant l'exécution de l'exercice en cours et l'intégration des résultats du compte administratif 2011,

Monsieur TRIOMPHE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n°1 du budget du transport urbain ayant pour objet :

1. En investissement :

La reprise de l'excédent de 2011 de 9 € au chapitre 001 et l'inscription de 9 € sur le chapitre 21 en dépense pour l'équilibre.

Section d'investissement					
libellés	DM 1		libellés	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
Chapitre 21 - immobilisation corporelle	9	0	001 - Excédent antérieur	9	0
Total Dépenses	9	0	Total recettes	9	0
	9			9	

2. En fonctionnement :

En dépense :

- inscription de 1 530 € au chapitre 011 pour l'impression des tickets de régie (coût supérieur à la prévision) et pour les frais accessoires relatifs au recrutement (vêtements de travail, formation FCO),
- inscription de 10 713 € au chapitre 012 pour un recrutement d'un agent à temps non complet 17h30 à partir du 14 mai,

En recette :

- inscription de 144 € au chapitre 002 concernant la reprise de l'excédent de fonctionnement 2011,
- inscription de 12 099 € au chapitre 74 de subvention d'équilibre du budget principal pour l'équilibre du budget.

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
011 - charges à caractères générales	1 530	0	002 - excédent de fonctionnement	144	0
012 - charges de personnel	10 713	0	74 - Subvention	12 099	
Total Dépenses	12 243	0	Total Recettes	12 243	0
	12 243			12 243	

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe du transport urbain telle que décrite ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.5. Décision modificative n°1 du budget du Faubourg Saint-Antoine :

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2011,

Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvée le compte administratif 2011,

Considérant l'exécution de l'exercice en cours et l'intégration des résultats du compte administratif 2011,

Monsieur TRIOMPHE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n° 1 du budget du lotissement du Faubourg Saint Antoine ayant pour objet :

1. En investissement :

La reprise du déficit 2011 qui est équilibré par les opérations de stock.

2. En fonctionnement :

- l'équilibre des opérations de stock avec la section d'investissement (chapitre 042),
- la diminution du chapitre 011 afin d'équilibrer le budget.

Section d'investissement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
001 - résultat d'investissement	2 069	0	040 - opération d'ordre entre section	0	2 069
Total Dépenses	2 069	0	Total Recettes	0	2 069
	2 069			2 069	

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
011 - charges à caractères générales	- 2 069	0			
042 - opération d'ordre entre section	0	2 069			
Total Dépenses	- 2 069	2 069	Total Recettes	0	0
	0			0	

Monsieur TRIOMPHE sollicite le Conseil municipal pour approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe du Faubourg Saint Antoine telle que décrite ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4.6. Décision modificative du budget centre d'hébergement-camping :

Vu le budget primitif voté le 19 décembre 2011,
Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvé le compte administratif 2011,
Vu la délibération du 29 mai 2012 ayant approuvé l'intégration des résultats 2011,
Considérant l'exécution de l'exercice en cours,

Monsieur TRIOMPHE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n°1 du budget centre d'hébergement ayant pour objet :

1. En Investissement :

Dépense :

- inscription de 770 € au chapitre 20 pour l'achat d'une licence d'un logiciel de facturation pour le centre,
- inscription de 12 150 € au chapitre 21 relative à des travaux de désamiantage d'une toiture.

Recettes :

- inscription de l'excédent d'investissement 2011 au chapitre 001,
- diminution de 29 774 € au chapitre 021 provenant de la section de fonctionnement.

Section d'investissement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
20 - immobilisations incorporelles	770	0	001 - excédent d'investissement	42 694	0
21 - immobilisations corporelles	12 150		021 - virement à la section de fonct.	0	-29 774
Total Depenses	12 920	0	Total Recettes	42 694	-29 774
	12 920			12 920	

2. En fonctionnement :

Dépense :

- inscription de 6 000 € au chapitre 022 en provision,
- diminution du virement à la section d'investissement de 29 774 (chapitre 023),
- inscription de 12 700 € au chapitre 011 relative à des travaux d'embellissement du camping par un chantier école,
- inscription de 266 € au chapitre 67 pour une annulation de facture de l'année dernière.

Recette :

- inscription de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002,
- diminution de la subvention d'équilibre du budget principal de 11 073 € (chapitre 74).

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	6 000	0	002 - excédent de fonctionnem	265	0
023 - virement à la section invest.	0	-29 774	74 - subvention d'exploitation	-11 073	0
011 - charges à caractères générales	12 700	0			
67 - charges exceptionnelles	266	0			
Total Depenses	18 966	-29 774	Total Recettes	-10 808	0
		-10 808			-10 808

Monsieur TRIOMPHE sollicite le Conseil municipal pour approuver la décision modificative n°1 du budget annexe centre d'hébergement-camping telle que décrite ci-dessus.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6.5 Garantie d'emprunt Habitat - Pact Sodiha (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu la demande formulée par la société SODIHA filiale d'HABITAT PACT tendant à obtenir la garantie de la commune, il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder sa garantie d'emprunt à cette société pour la réalisation par cette dernière d'un prêt PLAI Foncier de 12 902.00 € d'une part et d'autre part d'un prêt PLAI Travaux de 40 599.00 €, les deux prêts étant contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de deux logements locatifs sociaux à Feurs, 10 rue Gambetta.

Paul TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver l'accord de garantie pour cette l'opération sous la forme de deux prêts PLAI pour un montant cumulé de 53 501.00 € et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Décision du Conseil municipal pour l'accord de garantie concernant un prêt PLAI Travaux de 40 599.00 €

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Décision du Conseil municipal pour l'accord de garantie concernant un prêt PLAI Foncier de 12 909.00 €

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.6 Bilan sur les fonds de concours 2011 et 2012 (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

En s'appuyant sur la délibération de la Communauté de Communes de Feurs en Forez du 10 avril 2012 (qui a été transmise avec la note de synthèse), Monsieur TRIOMPHE rappelle que notre EPCI reverse aux communes de FEUIRS en FOREZ des fonds de concours qui peuvent servir tant en fonctionnement qu'en investissement. Ces aides compensent la baisse de fiscalité liée au pacte fiscal et financier.

Monsieur le Maire rappelle que le pacte financier et fiscal a plusieurs objectifs, d'une part, développer son territoire en se donnant les moyens de réaliser des investissements et d'autre part, d'optimiser la DGF de notre EPCI par une amélioration du CIF en optimisant ce coefficient par un prélèvement de fiscalité intercommunale pour le compte des communes en respectant le principe de neutralité de celles-ci. Lecture est faite de l'évolution des fonds de concours sur 2011 et 2012 tout en précisant que le dysfonctionnement de 2011 sera corrigé à l'automne prochain et Monsieur le Maire tient à remercier notre percepteur Monsieur LAVOISIER de son soutien et de ses conseils sur ce dossier.

En conclusion, Monsieur le Maire considère que cette discussion permet de fixer les choses sachant que l'opposition au vu de son communiqué a tout compris sur ce problème.

7. Questions diverses :

7.1 : Elections législatives des 10 et 17 juin 2012 : Monsieur le Maire indique que chaque membre du Conseil a reçu les plannings pour l'organisation des élections législatives de juin prochain et il demande à toutes et à tous de les respecter et en cas d'indisponibilité de contacter le secrétariat général.

7.2 : Coupure d'eau du samedi 2 juin 2012 : Monsieur le Maire indique qu'en raison des travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable, une coupure d'eau est prévue en centre-ville le samedi 2 juin à partir de 19h00 et pour une durée estimée de deux heures.

7.3 : Prochain Conseil municipal : Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que normalement le prochain Conseil municipal devrait se tenir le lundi 9 juillet 2012 à 19h00.

8. Décisions du Maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010.

Fi-2012-DM 3	16/04/2012	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € - vente d'un ensemble immobilier rue Louis Blanc et rue Marc Seguin selon l'acte de vente du 08 décembre 2008 et la délibération du 20 juillet 2005 d'un montant de 60 000.00 € - vente d'un appartement au forum selon l'acte de vente du 19 décembre 2008 et la délibération du 13 novembre 2008 d'un montant de 110 000.00 € - legs selon l'acte notarié du 9 juillet 2008 et la délibération du 23 octobre 2007 de 15 000 € - vente d'une propriété rue Parmentier selon l'acte de vente du 31 octobre 2008 et la délibération du 04 juillet 2007 d'un montant de 386 135.37 € - vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à M. Barri par acte notarié du 5 mars 2010 et la délibération du 26 octobre 2009 d'un montant de 52 351.60 € - vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à Mme Billotet et M. Poncet par acte notarié du 10 mars 2011 et de la délibération du 28 février 2011 pour un montant de 45 050.00 € - vente d'un terrain bd de la Boissonnette à la Ste VFE par acte notarié du 14 mai 2008 et la délibération du 27 février 2008 pour un montant de 90 000.00 € - vente du local de la police municipale à M. Mazet Romain par acte notarié du 14 septembre 2011 et la délibération du 5 avril 2011 pour un montant de 63 000 € - vente de terrain lieudit la Paparelle à la Ste NIGAY par acte notarié du 7 novembre 2011 et la délibération du 31 janvier 2011 pour un montant de 319 228.00 € <p>soit un montant total de 3 283 594.27 €</p> <p>Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>3 283 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 18 avril 2012 au taux de 0.03%</p>
MPPA-2012-DM-014	27/04/2012	<p>Signature d'un marché de prestations concernant le renouvellement de contrat de maintenance du logiciel de restauration et de gestion des salles de la maison de la commune auprès de G.M.C.F. pour une durée de 4 ans , au forfait annuel de 1 200 € TTC</p>
RH-2012-DM-001	04/05/2012	<p>Vacations de la police municipale : les vacations funéraires sont réparties équitablement entre les différents agents de la police municipale habilités à réaliser cette mission à compter du 01/01/2012</p>

MPPA-2012-DM-015	10/05/2012	L'avenant n°1 pour le lot n°2 du marché de services pour la location de chapiteau et Garden Cottage/foire exposition-comice agricole à la société AZ Location est entériné pour un montant de 1 952.00 € HT portant le marché à 51 952.00 € HT
MPPA-2012-DM-016	14/05/2012	L'avenant n°3 du marché de travaux pour la réhabilitation de l'usine d'eau potable à la société OTV est entériné pour un montant de 115 041.00 € HT portant le marché à 1 994 221.00 € HT
MPPA-2012-DM-017	14/05/2012	Signature d'un marché de fourniture et pose de jeux pour enfants à Euroludique pour un montant de 47 657.58 € HT
MPPA-2012-DM-018	16/05/2012	L'avenant n°1 ainsi que le forfait définitif de rémunération concernant le marché de prestations intellectuelles pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de classe à l'école primaire du Huit Mai avec le mandataire ATELIER AMPERE/SARL HEROLD Christian sont entérinés. La différence entre le montant prévisionnel des travaux au moment de la passation (60 000 € HT) et celui arrêté au stade des études (87 000 € HT) s'explique par une augmentation de la surface bâtie et l'ajout de toilettes accessibles PMR, à la demande du maître d'ouvrage. Le forfait définitif s'élèvera à 13 920 € HT
Fi-2012-DM 4	16/05/2012	Placement de fonds provenant de : - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € - vente d'un ensemble immobilier rue Louis Blanc et rue Marc Seguin selon l'acte de vente du 08 décembre 2008 et la délibération du 20 juillet 2005 d'un montant de 60 000.00 € - vente d'un appartement au forum selon l'acte de vente du 19 décembre 2008 et la délibération du 13 novembre 2008 d'un montant de 110 000.00 € - legs selon l'acte notarié du 9 juillet 2008 et la délibération du 23 octobre 2007 de 15 000 € - vente d'une propriété rue Parmentier selon l'acte de vente du 31 octobre 2008 et la délibération du 04 juillet 2007 d'un montant de 386 135.37 € - vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à M. Barri par acte notarié du 5 mars 2010 et la délibération du 26 octobre 2009 d'un montant de 52 351.60 € - vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à Mme Billotet et M. Poncet par acte notarié du 10 mars 2011 et de la délibération du 28 février 2011 pour un montant de 45 050.00 € - vente d'un terrain bd de la Boissonnette à la Ste VFE par acte notarié du 14 mai 2008 et la délibération du 27 février 2008 pour un montant de 90 000.00 € - vente du local de la police municipale à M. Mazet Romain par acte notarié du 14 septembre 2011 et la délibération du 5 avril 2011 pour un montant de 63 000 € - vente de terrain lieudit la Paparelle à la Ste NIGAY par acte notarié du 7 novembre 2011 et la délibération du 31 janvier 2011 pour un montant de 319 228.00 € soit un montant total de 3 283 594.27 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 3 283 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 21 mai 2012 au taux de 0.03 %
MPPA-2012-DM-019	24/05/2012	L'avenant n°2 du marché de prestations intellectuelles concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement urbain du quartier de la Boissonnette attribué à MATHAIS/B. INGENIERIE/VERNEY CARRON est entériné, le forfait définitif s'élèvera à 139 417.71 € HT

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 6 juin 2012, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Christian VILAIN

LE MAIRE
Jean-Pierre TAITE